PROGRAMMES DE FORMATION

Habilitation pour l'accès à la profession de Conducteur de taxi

Code RS 5635

Echéance de l'enregistrement 31-12-2026

Mise à jour le 01/03/2026

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les objectifs de la formation sont de préparer le candidat aux épreuves d'admissibilité (théorie) et d'admission (pratique).

Pour accéder à la formation le candidat doit :

- Être titulaire d'un permis en cours de validité et non affecté par le délai probatoire.
- Avoir une pièce d'identité en cours de validité
- Ne pas être inscrit au registre du casier judiciaire B2
- Avoir un niveau en langue française suffisant pour suivre la formation (degré 3)

APTITUDES : être apte physiquement à la conduite (le certificat d'aptitude sera délivré par un médecin agréé par la Préfecture.

COMPÉTENCES : réussir les tests de positionnement avant l'entrée en formation.

DÉLAIS **D'ACCÈS** : en fonction du mode de financement de la formation les délais peuvent varier d'une administration à une autre (voir directement avec l'organisme financeur)

MÉTHODES MOBILISÉES : démonstrative, active, affirmative, interrogative.

MODALITÉS D'ÉVALUATIONS :
Cours théoriques : QCM et QRC, exercices pendant la formation et suivi post formation
Cours pratiques : diverses mises en situations pour évaluer les différentes compétences à acquérir pour l'obtention de l'épreuve d'admission (conduite et sécurité, relation client, construction du parcours, facturation et paiement).

ACCESSIBILITÉ : nos locaux ne sont pas accessibles aux personnes à mobilité réduite.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 90 heures

PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI

RS 5635

Accès à l'activité de conducteur de taxi

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

DURÉE DE LA FORMATION : 90 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité :	**82 HEURES**
● Réglementation du transport public particulier de personnes	08 heures
● Gestion	12 heures
● Sécurité routière	9 heures
● Compréhension et expression en langue française	6 heures
● Compréhension et expression en langue anglaise	12 heures
● Connaissance du territoire et de la réglementation locale	14 heures
● Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	14 heures
● Examen blanc + correction	7 heures
Préparation à l'épreuve d'admission :	**08 HEURES**
● Conduite et sécurité	01 heure
● Relation client	04 heures
● Construction du parcours et accompagnement touristique	02 heures
● Facturation et paiement - Utilisation du taximètre	01 heure

Contenu de l'offre :
Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :
Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :
Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel
Formation en groupe : 16 personnes

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 82 HEURES

Préparation examen d'admissibilité : 82 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes 8 heures

- Règlementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues.
- Réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers.
- Obligations générales relatives aux véhicules.
- Obligations relatives aux conducteurs. Conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligation de formation continue.
- Composition et le rôle de divers organismes administratifs, consultatifs et institutionnels.
- Autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes.
- Obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives. Savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule.
- Sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours.
- Règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite.
- Notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande.
- Notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privés.
- Dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.
- Obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, ...), et leur signalétique.
- Dispositions spécifiques relatives aux exploitants : inscription au registre des VTC, règles relatives à la capacité financière.
- Établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle.
- Connaître le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique.
- Connaître l'articulation entre les réglementations nationales et locales.
- Connaître le régime des autorisations de stationnement.

B - Gestion 12 heures

- Principes de bases de gestion et de comptabilité - les obligations et documents comptables.
- Charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et en charges variables.
- Principe de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité.
- Principe de l'amortissement.
- Formes juridiques d'exploitation (EI, EIRL, EURL, SARL, SASU, SCOP…).
- Mode d'exploitation (exploitation directe, location-gérance…).
- Différents régimes d'imposition et déclarations fiscales.
- Formalités déclaratives.
- Composition et le rôle des Chambres des Métiers et de l'Artisanat.

- Différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants). Comprendre les principes des cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage…).
- Devis pour la réalisation d'une prestation et établir la facturation.
- Coût de revient en formule simple (formule monôme et formule binôme).

- Notion de marge et l'utiliser pour calculer un prix de vente.
- Connaître les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE)

C - Sécurité routière : 9 heures

- Règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation de voies dédiées, ...).
- Risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue.
- Principe de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement.
- Règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et des ordinateurs dans les véhicules.
- Obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules.
- Règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, …).
- Constat amiable d'accident matériel.
- Sanctions et infractions au code de la route.
- Réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension du permis de conduire).
- Prise en charge des passagers et de leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

D - Compréhension et expression en langue française 06 heures

Comprendre un texte simple ou des documents en lien, notamment avec l'activité des transports.
Comprendre et s'exprimer en français pour :

- Accueillir la clientèle. Comprendre les demandes simples des clients.
- Interroger les clients sur leur confort. Tenir une conversation neutre et courtoise avec les clients durant le transport. Prendre congé des clients.

E - Compréhension et expression en langue anglaise 12 heures

Comprendre et s'exprimer en anglais, au niveau A2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues, pour :

- Accueillir la clientèle.
- Comprendre les demandes simples des clients.
- Demander des renseignements simples concernant le confort de la clientèle.
- Tenir une conversation très simple durant le transport.
- Prendre congé des clients.

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 14 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Mise en situation - Examen blanc théorique : 07 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission **08 HEURES**

1 - Conduite et sécurité **1 heure**

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse…).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

2 - Relation client **4 heures**

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique **2 heures**

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).
- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement **1 heure**

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE 40 heures

PRÉPARATION À L'EXAMEN D'ACCES A LA PROFESSION DE CONDUCTEUR DE TAXI (Passerelle)

RS 5635

Accès à l'activité de conducteur de taxi

Avec un examen organisé par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de votre ville :

- Épreuve d'admissibilité : l'épreuve d'admissibilité ou épreuve théorique est réalisée sous la forme de questions à choix multiples et de questions à réponses courtes.
- Épreuve d'admission : l'épreuve d'admission ou épreuve pratique, consiste en une mise en situation pratique de réalisation d'une course avec utilisation du taximètre pour la profession de conducteur de taxi.

DURÉE DE LA FORMATION : 35 HEURES

Préparation à l'épreuve d'admissibilité :	**32 HEURES**
● Connaissance du territoire et de la réglementation locale	14 heures
● Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	14 heures
● Examen blanc + correction	4 heures
Préparation à l'épreuve d'admission :	**08 HEURES**
● Conduite et sécurité	01 heures
● Relation client	03 heures
● Construction du parcours et accompagnement touristique	02 heures
● Facturation et paiement - Utilisation du taximètre	02 heures

Contenu de l'offre :
Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :
Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :
Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel
Formation en groupe : 16 personnes

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLÉ – 40 HEURES

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 14 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 14 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Mise en situation - Examen blanc théorique : 04 heures

- Examen blanc en conditions réelles.
- Correction et analyse

Référentiel de compétences de l'épreuve d'admission 08 HEURES

1 - Conduite et sécurité 1 heure

- Conduite et sécurité et respect du code de la route. Respecter les distances et les marges de sécurité.
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues).
- Appliquer les principes d'éco conduite.
- Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers.
- Prise en charge et dépose des clients et de leurs bagages.
- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement.
- Assurer la sécurité par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse…).
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles).
- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour la prise en charge.
- Utilisation de voies réservées à la circulation des véhicules de services réguliers de transport en commun (dans la mesure où la réglementation le permet).

2 - Relation client 3 heures

- Présentation générale et attitude du candidat, ainsi qu'avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale.
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite). Être courtois, discret et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours, prise de congés.
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret. Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio, ...).
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation.

3 - Construction du parcours et accompagnement touristique 2 heures

- Élaboration et suivi du parcours. Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients. Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire), et utiliser un plan ou une carte routière.
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillage, travaux, ...).

- Construction du parcours en fonction de la demande du client, en choisissant l'itinéraire le plus adapté suivant les connaissances du territoire.
- Délivrance d'informations touristiques et pratiques, telles que délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristiques à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux, ...).

4 - Facturation et paiement **2 heures**

- Établir le prix de la prestation, un devis en réponse à une commande, préalablement à la réalisation d'une mission. Calculer le prix de la course / de la mission.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Établir une facturation. Pour les taxis, utiliser les équipements spéciaux.
- Connaître la tarification locale applicable. Savoir calculer le coût estimatif d'une course suivant la durée, la distance et les aléas de la circulation.
- Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.

PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE 14 heures

CONDUCTEUR DE VOITURE DE TAXI - Code RS 5635

DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures

APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	3 heures
B – Sécurité routière	4 heures
C- Gestion / Développement commercial (au choix)	3 heures
F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.	2 heures
G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	2 heures

Contenu de l'offre :
Démarche pédagogique : cours théoriques et pratique

Prérequis :
Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Avoir un extrait de casier judiciaire B2 vierge

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Profils concernés : Tout public

Modalités d'évaluations :
Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre et en distanciel
Formation en groupe : 16 personnes

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE – 14 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes 3 heures

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

G – Gestion - développement commercial, dont l'utilisation des nouvelles Technologies de l'information et de la communication 4 heures

- Les principes généraux du marketing (analyse de marché, ciblage de l'offre, compétitivité, détermination du prix, etc.)
- La valorisation des qualités de la prestation commerciale VTC
- La fidélisation des clients et la prospection pour en obtenir d'autres
- Les actions de communication pour faire connaître son entreprise, notamment par internet et les moyens numériques
- Le développement d'un réseau de partenaires favorisant l'accès à la clientèle (hôtels, entreprises, etc.)

C - Sécurité routière 3 heures

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées, etc.)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement

- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter, etc.)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 2 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 2 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM

Démarche pédagogique : cours théoriques

Prérequis :
Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Être titulaire d'une carte professionnelle de 5 ans

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Profils concernés : Tout public titulaire d'une carte professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION

Mobilité Géographique Taxi - 14 heures

(Mobilité Département 13)

Code RS 5635

DURÉE DE LA FORMATION : 14 heures

APPROFONDISSEMENT ET MISE À JOUR DES CONNAISSANCES

Réglementation générale du droit des transports et de la sécurité routière
Les innovations dans la gestion de la relation avec les clients
Et les évolutions des pratiques professionnelles

A - Réglementation du transport public particulier de personnes	4 heures
F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale.	5 heures
G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité	5 heures

Démarche pédagogique : cours théoriques

Prérequis :
Être titulaire d'un permis B hors délai probatoire
Être titulaire d'une carte professionnelle de 5 ans

Formateurs :
Tous nos formateurs ont les diplômes et accréditations
Pour enseigner

Évaluation des prérequis
Évaluations diverses en cours de formation
Évaluation des compétences acquises en formation
Suivi post formation

Lieu de formation : en centre

Formation en groupe : 20 personnes

Profils concernés : Tout public titulaire d'une carte professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION DÉTAILLE – 14 HEURES

A - Réglementation du transport public particulier de personnes 4 heures

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur
- Connaître les dispositions relatives aux exploitants : les modalités d'inscription au registre des VTC, les règles relatives à la capacité financière
- Connaître les obligations spécifiques relatives aux véhicules d'exploitation (dimensions, puissance, âge, etc.) et connaître leur signalétique
- Savoir établir les documents relatifs à l'exécution de la prestation de transport qui doivent être présentés en cas de contrôle

F - Connaissance du territoire et de la réglementation locale. 5 heures

- Connaître le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics, ainsi que les principaux axes routiers.

G - Réglementation nationale de l'activité taxi et sur la gestion propre à cette activité 5 heures

- Connaître la réglementation locale en vigueur, les sanctions.
- Convention CPAM